

Les femmes et la Société des Nations : la protection de l'enfance

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 478

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Je veux être tout ce que
suis capable de devenir.
Katherine MANSFIELD.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0.25</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.</p>
---	---	---

La XXV^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

(Montreux, 23 et 24 mai 1936)

De la pluie, de lourds nuages tournaient, paresseux, sur le lac hostile; de sommets, point; les Dents du Midi avaient disparu sous les brumes et toute la chaîne des Alpes avec elles. Aussi les suffragistes de Montreux et celles du canton de Vaud se sentaient-elles bien mal à l'aise à l'égard de leurs amies de la Suisse allemande... C'était cela le soleil de Montreux? Ah! les Romands avaient bien de quoi le vanter!...

Mais avec les Romands, on ne sait jamais! Et comme le soleil de Montreux est romand, il s'était réservé pour le dimanche où il fit une démonstration triomphale... Ah! ce matin là, tout le monde respira mieux, et les Vaudois rassurés purent faire les honneurs de Montreux, des Avants, de Sionpoué, à leurs hôtes d'un jour.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que si l'on fut à Montreux pour les trésors que déploie cette région par un beau jour de mai, on y fut aussi pour travailler. Et voici ce qu'on y fit:

Cent déléguées représentant 28 sections étaient présentes. La XXV^e assemblée fut ouverte en l'absence de M^{me} Leuch, retenue au loin par la grave maladie de sa mère, par M^{me} Vischer-Alioth, de Bâle, vice-présidente. Le rapport de gestion du dernier exercice relate la mort de M^{me} Chaponnière-Chaix, cette pionnière si connue de toutes les féministes qui lui doivent tant et qui s'est éteinte à l'âge de 84 ans, à Genève. Il parle des efforts faits par les diverses Sections dans le pays afin d'augmenter, partout où faire se peut, les droits des femmes: surtout dans l'église et l'école, et, si extraordinaire que cela puisse paraître, il y a des cantons où messieurs les électeurs s'estiment encore seuls compétents et capables dans ce domaine-là comme dans tous les autres. Bâle a fêté ses vingt ans d'existence et Bienne son dixième anniversaire. Dans toutes les Sections, on a mené campagne contre la baisse — par endroit scandaleuse — des salaires féminins et contre les entraves apportées au travail de la femme, entraves parfois d'une injustice si criante qu'on se demande comment des législateurs honnêtes et intelligents aient pu y prêter la main! Glaris a fait une bien douloureuse expérience: lors de la dernière Landsgemeinde, un citoyen avait proposé l'octroi du suffrage féminin aux femmes de Glaris... Il n'a été suivi que par une cinquantaine d'électeurs, tandis que cinq mille environ se prononcèrent avec indignation contre une mesure aussi folle!... Devant un résultat aussi « tragique », les suffragistes glaronnaises, prises de désespoir et de découragement, ont suspendu leur activité. Et c'est regrettable, car, s'il y a à Glaris cinq mille arriérés, ce n'est pas une raison pour que les cinquante pionniers qui s'y trouvent ne puissent une fois ou l'autre avoir raison des autres.

Le Comité Central a tenu 4 séances. Il a enregistré avec vif regret la démission de M^{me} Vischer-Alioth et Lucy Dutoit. Le Comité propose que cette dernière, qui a rendu, depuis le début, les plus grands services à cause suffragiste soit nommée membre d'honneur. La propagande se révèle de plus en plus difficile et de moins en moins efficace; il semble que la « conférence » soit un moyen usé et qui a fait son temps et qu'il faille la remplacer par autre chose de plus nouveau, de moins uniforme. La propagande par la presse ne vaut guère mieux, du moins on n'en voit pas les résultats, mais il n'y faut pas renoncer, elle peut avoir des effets imprévisibles, et c'est pourquoi le *Bulletin de presse* continue à être envoyé à la plupart des journaux suisses: on ne sait malheureusement pas s'ils en font toujours usage; c'est M^{me} Dutoit et Aellig qui en assurent la rédaction. La Radio qui nous avait été fermée depuis deux ans environ a consenti à ce qu'il soit question d'intérêts féminins une fois par semaine; na-

tuellement tout ce qui a rapport au suffrage doit être soigneusement banni.

Les femmes ont protesté contre leur minorité politique à propos de la votation sur la révision de la Constitution fédérale, elles l'ont fait à plusieurs autres reprises encore lors d'autres votations, par voie d'affiches.

La collaboration avec d'autres associations a été fréquente, et cela particulièrement lorsqu'il s'est agi de démarches d'intérêt féminin. L'Alliance des sociétés féminines suisses a presque toujours participé à nos efforts. C'est en collaboration avec le groupement « Femmes et Démocratie » que le prochain cours de vacances suffragistes sera organisé; il aura lieu à Hilterfingen sur le lac de Thoun, du 10 au 17 octobre prochain. Notre Association soutient les efforts du Comité suisse pour la liberté, et l'action commune en faveur de la paix présidée par M. E. Bovet, de Lausanne. Et le rapport conclut en souhaitant que la guerre, cette horreur sans nom qui déchire encore les peuples, soit combattue et vaincue par la volonté des femmes.

L'état de la caisse n'est pas défavorable, annonce dans son rapport la caissière, M^{lle} Grutter (Berne). Le solde en caisse à ce jour est de fr. 3.244,83, marquant un accroissement de fr. 1298,63 sur l'exercice précédent. La cotisation de 1936-37 à payer par les sections au Comité Central est fixée, après discussion, à 70 ct. au lieu de 60, qui étaient payés jusqu'ici.

(La fin en 3^{me} page.) L. H. P.

Lire en 2^{me} page:

Carrières féminines: la « froebelienne » (suite et fin).

Le vote des femmes devant la Chambre belge. Au B.I.T. Liste des femmes déléguées à la Conférence Internationale du Travail.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

H. NAVILLE: *Figure de chef. La « générale » Ev. Booth à Lausanne.*

G. L. et A. D. V.: *Le jubilé de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille.*

Les Congrès de l'été.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Figures et portraits de femmes. Marie Blanchard.*

La situation suffragiste en France

Une femme ministre de la Santé publique?

Au moment où nous écrivons ces lignes, il semble que c'est M^{me} Suzanne Lacore à qui sera attribué ce portefeuille dans le nouveau cabinet Léon Blum. Nous avouons ne pas connaître ce nom davantage que celui de M^{me} Moch-Picard, dont il avait été précédemment question. Celui de M^{me} Joliot-Curie avait été aussi prononcé, mais ne serait-ce pas dommage d'enlever cette dernière à ses recherches d'ordre purement scientifique?

La campagne de Mme Louise Weiss

Toujours vaillante et entreprenante, M^{me} Louise Weiss s'est activement occupée, durant les jours qui ont précédé la première session de la nouvelle Chambre, à recueillir des signatures pour le dépôt d'un projet de loi stipulant que:

toutes les dispositions législatives fixant les conditions dans lesquelles sont assurées et s'exercent le droit de suffrage, ainsi que l'éligibilité qui en résulte dans toutes les élections aux Assemblées délibérantes, sont et restent applicables aux deux sexes.

Et le jour de la rentrée du Parlement, M^{me} Louise Weiss et ses adeptes, groupées aux abords du Palais-Bourbon, ont toutes fleuri la boutonnière des députés de petits bouquets de myosotis: moyen délicat de dire discrètement à ces messieurs: *N'oubliez pas notre droit de vote...*



Les Femmes et la Société des Nations

La protection de l'enfance

Était-ce à cause du temps revêché de ce fin de printemps de 1936?... était-ce le reflet des préoccupations politiques si angoissantes qui obscurcissent l'horizon de la S. d. N.? Était-ce tout simplement aussi le fait matériel que, vu l'état actuel de la construction du nouveau Palais, le Comité de Protection de l'Enfance a siégé, solitaire et lointain de tous les autres services, dans une salle trop vaste pour lui du bâtiment, maintenant presque désert, des Commissions?... Il est indéniable qu'une certaine mélancolie a pesé sur sa session — session singulièrement raccourcie d'autre part, parce que les débats du Comité contre la traite des femmes ont empiété à plusieurs reprises sur le temps qui lui était réservé. Pour les assesseurs aussi, soit les représentants des organisations privées internationales, cette session était mélancolique parce qu'alors la plupart prévoyaient qu'elle serait la dernière pour eux, vu le projet de réorganisation de ces Comités qui supprimait de bien regrettable façon ce lien si vivant et si indispensable qu'établissent les représentants des

organisations privées entre la S. d. N. et l'opinion publique à travers le monde. Depuis lors, fort heureusement, le Conseil de la S. d. N., sur les interventions de MM. Komarnicki (Pologne) et Titulesco (Roumanie), envers lesquels nos organisations internationales peuvent éprouver une vive reconnaissance, a estimé préférable de surseoir à toute décision sur ce point, et le problème de la réorganisation de ces deux Comités, dont l'activité touche si directement les femmes, reste en quelque mesure ouvert à d'autres possibilités.

Ce n'était pourtant pas faute de questions d'intérêt primordial à son programme que le Comité de Protection de l'Enfance a dû décider de marcher à grands pas à travers son ordre du jour. Il devait notamment s'occuper cette année-ci de la question du placement familial, sur la base d'un très remarquable rapport, présenté par M^{me} J. Vajkaj (Hongrie) membre assesseur représentant l'Union Internationale de Secours aux Enfants. Analyser ici ce rapport, comme les débats auxquels il a donné lieu, nous conduirait trop loin: bornons-nous à mentionner que les conclusions auxquelles est arrivé le Comité coïncident assez exactement avec celles que, très modestement, la signataire de ces lignes avait re tirées d'une réunion de travailleurs sociaux de Genève, qui, tous, parlaient d'après des expériences pratiques immédiates et personnelles. Que le placement ne soit effectué que lorsqu'il est vraiment prouvé que l'intérêt de l'enfant s'oppose à ce qu'il reste dans son milieu familial, et *jamais* pour la seule cause d'indigence ou de naissance illégitime; que la personnalité psychologique de l'enfant placé soit prise en considération, et que sa surveillance



Cliché: P. Auenrecht.

...Et voici toujours la travailleuse à l'œuvre, soit qu'« elle reste à la maison et y file la laine », soit qu'attelée à une machine dans l'industrie du textile, elle contribue à l'économie industrielle générale...

Carrières féminines

La « Froebelienne »
(maîtresse d'école infantine)
(Suite et fin)¹

DÉBOUCHÉS, PERSPECTIVES D'AVENIR.

Les « froebeliennes » peuvent trouver du travail soit dans des jardins d'enfants officiels ou privés, soit comme gouvernante ou comme « nurse » dans des familles, ou enfin dans des homes d'enfants, des instituts, etc. Le nombre des véritables jardins d'enfants n'est pas très élevé, ceci se trouvant surtout dans les villes et dans les localités industrielles, et l'augmentation de leur nombre paraît peu probable. Les vacances de poste dans les jardins d'enfants n'étant pas fréquentes, l'obtention de la direction d'une classe est donc chose rare. Les restrictions apportées au nombre des admissions par les principales écoles normales n'ont chance d'améliorer la situation que dans un avenir peu rapproché.

A l'exception des cantons romands où les écoles enfantines relèvent de l'école publique, une « froebelienne » peut être engagée dans toute la Suisse sans considération de l'endroit où elle a fait ses études. Mais dans les cantons qui possèdent une école normale, il est rare qu'on nomme dans une école publique une maîtresse qui a acquis ailleurs sa formation professionnelle. La grande majorité des « froebeliennes » doivent donc travailler pour leurs débuts dans des homes ou dans des familles, en Suisse ou à l'étranger. Le rapport, en ce qui concerne ces places, entre l'offre et la demande, est en général normal. A l'heure actuelle, des places à l'étranger se trouvent surtout en France et en Italie. On peut aussi trouver de temps en temps des places en Amérique, en Hollande et dans quelques autres pays. Dans ces places dans des familles, tant en Suisse qu'à l'étranger, on exige que les « froebeliennes » se chargent, à côté de leur véritable tâche d'éducatrices, de l'entretien du linge et de la chambre, et des soins corporels à donner aux enfants qu'on leur confie. Il arrive aussi parfois qu'elles soient appelées à aider un peu au ménage, ou tout au moins qu'on leur demande un coup de mains. Les « froebeliennes » placées par le *Kindergartenverein* stipulent leur droit d'être traitées comme si elles faisaient partie de la famille.

CHANGEMENT DE CARRIÈRE, AVANCEMENT.

Pour devenir « nurse », ou pour passer dans l'enseignement primaire, il faut à la « froebelienne » des études complémentaires appropriées.

L'ouverture d'une école privée ou d'un home d'enfants ne doit être envisagée qu'après une étude approfondie des conditions locales, une école privée ne procurant un gain suffisant que lorsque les circonstances sont très favorables. Le travail pour des œuvres sociales peut être recommandé aux « froebeliennes » bien au courant des questions sociales; mais des études complémentaires spéciales leur sont nécessaires.

TRAITEMENTS.

Les traitements sont en général modestes dans les écoles enfantines et les jardins d'enfants. Il n'y a que peu de villes (Bâle, Genève, Neuchâtel, Zurich et Berne) où le traitement initial dépasse 3000 fr. par an et le maximum (après 5 à 14 ans) 4800 fr. Ailleurs les maîtresses d'école infantine reçoivent un traitement d'environ 3000 à 4000 fr. dans les villes, et de 2000 à 3000 fr. à la campagne. La moyenne générale des traitements est un peu inférieure à 3000 fr. Dans le canton du Tessin, les maîtresses d'école infantine reçoivent 1600 à 2200 fr., et si elles sont logées, leur traitement ne dépasse 2500 fr. qu'en de rares exceptions, souvent même il est inférieur à cette somme (1500 à 2200 fr.). Dans les homes et internats, elles sont logées et nourries; dans ce cas, leur traitement est de 1100 à 1400 fr.

Le traitement d'une « froebelienne » placée chez des particuliers varie selon les endroits. A Zurich il est de 80 fr. par mois, nourriture et logement assurés. Dans d'autres villes, il varie entre 80 et 120 fr. par mois. En Angleterre, les gouvernantes reçoivent de 80 à 120 fr., en France, de 250 à 400 fr. français, en Italie, de 250 à 350 liras.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Schweizerischer Kindergartenverein (Association suisse de jardins d'enfants), Présidente M^{lle} Mili Meyer, Goethestrasse 15, St-Gall.

JOURNAL PROFESSIONNEL.

Der Schweizerische Kindergarten, Imprimerie Brodbeck, Bâle, Steinertorstrasse.

BUREAUX DE PLACEMENT.

Quelques écoles procurent elles-mêmes des situations aux élèves sortant de leurs classes. Il existe aussi un bureau de placement du *Kindergartenverein*, de la direction duquel est chargé la Société suisse des Institutrices à Bâle.

(Communiqué par l'Office suisse pour les professions féminines).

soit exercée par des personnes compétentes et suivant des principes bien établis, ce sont là des indications générales auxquelles ne peuvent que souscrire tous ceux qui s'occupent de protection de l'enfance.

C'est sous son aspect récréatif que le cinéma dans ses rapports avec l'enfance et la jeunesse est maintenant surtout envisagé par le Comité de la S. d. N., l'Institut de Rome, avec lequel il travaille en étroite liaison s'occupant, lui, de l'aspect éducatif. Grâce à la présence de deux experts, l'un anglais, l'autre américain, grâce à la documentation abondante réunie

par le rapporteur, et fournie aussi par des organisations féminines internationales, grâce aux interventions et aux expériences de nombreux membres du Comité, la discussion a présenté beaucoup d'intérêt. Nous avons été spécialement frappée par les remarques prononçant une connaissance très juste de la psychologie infantine faites sur les films que *présentent les enfants*, et sur lesquelles il nous sera peut être possible de revenir un autre fois plus en détail.

Le problème de l'enfance dévoyée et en danger moral, à l'ordre du jour depuis tant

d'années des travaux de ce Comité, n'a été envisagé que brièvement cette fois-ci, sous la forme d'un plan de travail établi par l'infatigable déléguée polonaise, spécialiste pratiquement aussi bien que théoriquement de cette question, et bien connue de nos lectrices, M^{me} Woytowicz-Grabinska, ancien juge au tribunal des mineurs de Varsovie. Les pays scandinaves, on ne l'ignore pas, ne connaissent pas (de même que certains de nos cantons suisses) les tribunaux pour enfants, mais les remplacent par des « Conseils de protection de l'enfance » sur lesquels la plus intéressante documentation avait été fournie aux membres du Comité; une question aussi sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir encore. Car presque tous les problèmes à l'ordre du jour de ces séances sont de ceux qui nous intéressent très directement, nous, femmes, préoccupées de nos responsabilités à l'égard de la génération qui monte, et nous ne pouvons que déplorer une fois de plus ici que la précieuse mine de renseignements utiles et suggestifs recueillis par la S. d. N. en ces domaines soit si peu connue et mise à profit. L'existence du « Centre d'informations en matière de la protection de l'enfance » récemment créé par la S. d. N., et sur les débuts d'activité duquel un rapport intéressant a été présenté, permettra, nous l'espérons, à bien des groupements féminins et sociaux d'utiliser davantage cette documentation si utile pour leurs travaux.

La place nous manque encore pour mentionner avec quelques détails les rapports présentés par d'autres organismes de la S. d. N. tels que le B. I. T. et l'Organisation d'hygiène, sur les formes de leur activité touchant à la protection de l'enfance. Un débat de quelque importance s'est notamment engagé sur la question toujours actuelle du chômage de la jeunesse. Quant aux futurs travaux du Comité, il faut mentionner, en plus du désir exprimé par la dernière Assemblée de la S. d. N. de voir ces travaux s'orienter surtout sur la protection de l'enfant normal, le rappel fait par le délégué de la Roumanie de l'inscription à l'ordre du jour demandée depuis plusieurs années par son gouvernement de délit d'abandon de famille; et la suggestion formulée par la signataire de ces lignes, et qui a rencontré l'assentiment général, d'étudier la question des enfants maltraités, des faits produits dans notre pays, et dont ce journal a parlé en son temps parce qu'ils ont été cause d'une énergique intervention d'une de nos Sociétés suffragistes, lui ayant prouvé la nécessité urgente de suivre ce problème.

Enfin, ce serait manquer à tous nos devoirs de chroniqueuse dans un journal féministe de ne pas relever que, pour la troisième fois en tout cas, une session de ce Comité a été présidée par une femme. Ce fut M^{me} le Dr. Hein, déléguée du gouvernement danois, dont nous avons hautement apprécié la clarté d'esprit, la bienveillance calme, l'humour charmant et les convictions féministes profondes. Trois autres gouvernements (l'Espagne, les Etats-Unis et le Canada) étaient représentés uniquement par des femmes, et quatre autres (la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Pologne) avaient désigné des femmes comme déléguées adjointes ou suppléantes. Plusieurs fem-

mes siégeaient aussi parmi les assesseurs, comme parmi les membres du Secrétariat spécialistes de la protection de l'enfance; et c'est à ces dernières, dont le concours est indispensable à la bonne marche des travaux du Comité, comme au Directeur de la Section des questions sociales, M. Ekstrand, que nous tenons à dire, en terminant cet aperçu bien incomplet, toute notre reconnaissance pour l'œuvre qu'ils nous aident à accomplir.

E. Gd.

Le vote des femmes devant la Chambre belge

Un ajournement

Un débat assez vif a eu lieu à la Chambre belge au sujet de la loi organique reconnaissant le droit de vote aux femmes pour les élections provinciales.

Proposition avait été faite par le comte Carton de Wiart, qui est un féministe de tout temps, que soient inscrits comme électeurs pour les prochaines élections provinciales (mai 1936) tous les électeurs communaux: soit donc les femmes comme les hommes, puisque en Belgique les femmes possèdent ce droit de suffrage municipal, que quatre pays seulement en Europe — on sait lesquels — dénie encore aux femmes. Cette proposition, soutenue par les partis de droite, a été repoussée par les gauches libérales et socialistes, mais à une faible majorité.

Les femmes n'ont donc pas pu participer aux élections provinciales qui viennent d'avoir lieu ces jours, mais la loi organique n'étant qu'ajournée, la question de leur droit de vote pour la province sera reprise en novembre, et nous souhaitons de tout cœur qu'à ce moment-là, ce soit un succès que nous puissions signaler.

Un canton qui n'est pas progressiste

La Landsgemeinde glaronnaise du début de mai aura fortement déçu ceux qui croyaient encore que les électeurs de ce canton étaient de vrais démocrates. En effet, et comme il est dit plus haut, une proposition tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote en matière scolaire, ecclésiastique et philanthropique, a été repoussée à la presque unanimité par la Landsgemeinde.

Le fait que même ces formes mineures de suffrage, pourtant en vigueur dans plusieurs autres cantons suisses sans que le Rhin ou l'Aar aient cessé de couler pour cela! n'ont pas trouvé grâce à Glaris est une preuve de plus du vent de réaction qui souffle actuellement sur notre pays. Hélas!...

Au B. I. T.

La Conférence Internationale du Travail, qui vient de s'ouvrir le 4 juin à Genève, pour une durée d'environ trois semaines, n'a pas, cette année, à son ordre du jour, de questions d'un intérêt primordial pour les femmes. En effet, y seront essentiellement discutées les réductions de la durée du travail dans toute une

Figures et portraits de femmes

Maria BLANCHARD

Un petit livre¹ qu'Isabelle Rivière vient d'écrire sur une femme peintre. Soixante-dix-sept pages compréhensibles, affectueuses, de ces pages dont les mots jaillissent du cœur, et qui vous mouillent les yeux.

Maria Blanchard connut la demi-notoriété et la demi-réussite commerciale. Des marchands dépourvus de scrupules l'exploitèrent, des artistes arrivés estimer la timide débutante, des amis s'enthousiasmèrent pour ses toiles, ses « portraits d'âmes », comme ils disaient, tel ce jeune littérateur américain « demeuré en extase à sa première visite, plus d'une heure assis par terre et sans mot dire, devant une de ses poignantes *Maternités*, — si bien que l'artiste l'avait d'abord cru fou! — et qui dut pourtant se retirer après plusieurs visites et suppléantes tentatives d'achat ».

Maria Blanchard était profondément attachée à ses toiles; elles étaient sa fierté et sa douceur, et elle ne pouvait s'en séparer. Si traquement pauvre qu'elle fût, elle suppliait le littérateur américain de ne pas s'intéresser à une peinture aussi peu moderne et voyante que la sienne; elle cachait ses tableaux quand survenaient un acheteur; elle les disputait àprement aux marchands et même à ses amis, et, raconte Isabelle Rivière, « ce visage de douce peine et d'humble amour qui est là près de moi, il fallut, la veille d'un

jour où elle allait être saisie, une immense apremidi de prière, de discussion, de bataille, pour qu'elle acceptât l'idée de lui laisser traverser la rue, et prendre place ici où elle pouvait le voir tous les jours ».

Ces œuvres tant aimées représentaient pour l'artiste une revanche sur son si pénible destin, et aussi lui tenaient lieu, à peu près, des enfants qu'elle aurait voulu avoir et qu'elle n'a pas eus.

Je ne connais encore de Maria Blanchard que les peintures reproduites dans le petit livre qui nous occupe: ce sont des portraits « peints avec du soleil et des larmes », une petite fille, un saint, un vannier et sa famille, humblement installés au pied d'un arbre en bordure d'une morne rue parisienne telle qu'en peignit Utrillo, une mère serrant son poupon contre un cœur qu'on devine anxieux... peintures émouvantes, certes, mais que je ne goûte pas beaucoup, et je crois ne pas avoir le détachement et la spiritualité nécessaires pour les comprendre et les aimer.

L'artiste ne croyait pas à ses dons: « Aucun talent, disait-elle, rien que du travail ». D'abord cubiste, sa production d'alors lui fut achetée à des prix qui lui permettaient tout juste de ne pas coucher sous les ponts; puis elle se consacra à sa vocation réelle, soit de peindre des portraits si vrais que les artistes amis, Picasso, Modigliani, Lhote, etc., les considéraient avec étonnement et admiration. Tous attendaient beaucoup d'elle. « Maria était la seule à ne pas vouloir comprendre qu'elle était déjà alors quelqu'un, et qu'avec un peu plus de sens pratique et d'ambition, un peu moins de conscience et de confiance en la bonne foi des marchands, elle eût pu réussir assez vite une belle carrière. Mais à présent que sa

vie est tout entière étalée sous nos yeux, comment ne pas voir qu'elle fut jusqu'à son terme, celle d'un pauvre oiseau sauvage et prisonnier? Triple cage, du corps torturé, du cœur affamé, du monde ennemi! »

Fille d'un père espagnol et d'une mère française, mi-polonaise, elle naquit à Santander, brisée, déformée, tordue, par une chute qu'avait faite sa mère. Cette difformité fut sa croix. Les enfants la suivaient dans la rue en la moquant et les femmes se signaient contre le mauvais sort. « Si riche d'amour, brûlée du besoin d'être donnée à quelque chose, à quelqu'un, possédée du plus déchirant instinct maternel, il lui fallut vivre dans ce retranchement ». Elle ne s'y résigna jamais et à ceux qui voulaient la consoler en lui parlant de son art, elle répondait dans son français teinté d'espagnol: « Non, non, c'est mieux la beauté que le talent! »

Vers 1907, Maria Blanchard s'en vint à Paris et travailla chez le peintre espagnol Anglada, préparant un concours de professeur. Elle n'avait que cent francs par mois, juste de quoi ne pas mourir de faim. Au Salon d'automne, elle exposa sa *Communiante* qui fit sensation, paraît-il, et où elle semble déverser tout ce qu'elle avait de violemment espagnol. Nommée, en 1915, professeur de dessin à l'Ecole normale de Salamanque, elle y vécut d'humiliations et de souffrances si bien qu'abandonnant son gagne-pain, elle revint à Paris.

Quoiqu'elle fût, où qu'elle s'installât, elle rencontra le tourment. Incroyablement pauvre et dénuée de sens pratique, ayant d'une part un grand besoin de silence et de recueillement, et d'autre part, ne sachant pas demeurer seule et en re-

pos, perpétuellement encombrée d'amies pauvres qu'elle hébergeait, empruntant de quoi prêter, faisant des dettes, essayant de les éteindre par des combinaisons saugrenues, telle cette pensionnaire qu'elle voulait installer et qui ne pouvait réussir, car l'artiste, bohème dans l'âme, n'avait pas d'heure fixe pour ses repas et vivait au milieu du plus grand désordre. Elle n'avait jamais un sou devant elle, mais elle adoptait une sœur tombée dans la misère et ses trois enfants, secourant aussi de petites vieilles familles et d'étranges épaves de Russie ou d'ailleurs, dont l'existence fut révélée parce qu'on les vit pleurer auprès de son cercueil. « Toujours un couvert mis pour qui avait faim, nous dit Isabelle Rivière, un pastel à encadrer pour quelque compatriote besogneux qui cassait la vitre, un escalier à retapisser pour quelque Russe affamé qui mettait les bouquets la tête en bas (mais c'était pour Maria de quoi s'étouffer de rire chaque fois qu'elle posait la main sur la rampe), et si l'argent — quand il y en avait — s'attardait si volontiers sur les meubles ou sur le plancher, c'était sans doute pour que celui qui en avait besoin eût l'air en le ramassant de rendre service à Maria ».

Cet argent, qui était l'oiseau rare, lui venait d'amis se cotisant, émus par sa misère, ou de la vente de tableaux, marchands cruellement par d'après amateurs et, finalement, d'un contrat que passèrent avec elle des marchands, auxquels, en dépit de leurs signatures, elle devait arracher son après soi.

Isabelle Rivière nous la peint au travail: « Ployée sur le bord d'un fauteuil tournant au pied cassé, sur quoi personne d'autre ne se fut

¹ ISABELLE RIVIÈRE: *Maria Blanchard*. Avec 5 illustrations; chez Corrèa, éditeur, Paris, 1934. Prix: 9 fr. français.